



Monsieur Julien DENORMANDIE
Ministre
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Cabinet
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Réf. : KLK D22050219 KFK
Dossier suivi par :
Yan CHASSERIO

Le 11 MAI 2022

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de l'épizootie d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène H5N1 qui impacte les filières avicoles du département, les éleveurs ont été autorisés à remettre en place des animaux depuis fin mars 2022.

Cette remise en production, notamment en palmipèdes, est très progressive du fait de l'impact de cette épizootie sur les couvoirs localisés dans l'Ouest du territoire national. En effet, ces structures représentent 72% de l'approvisionnement en canetons des élevages du Sud-Ouest.

L'évolution de l'épizootie devrait permettre le passage du niveau de risque élevé au niveau de risque modéré sur l'ensemble de la France dans les prochains jours. Toutefois, cet abaissement du niveau de risque ne permettra pas aux éleveurs situés en Zones à Risques Particuliers ou en Zones à Risques de Diffusion d'accorder l'accès aux parcours extérieurs à leurs animaux.

Avec l'augmentation des températures annoncées pour les prochains jours, cette situation pourrait engendrer des conséquences sanitaires négatives pour les élevages ayant des animaux adultes mis à l'abri.

Au regard du faible nombre d'animaux remis en production, de la progressivité de cette remise en place, des conséquences des températures élevées sur le bien-être des animaux mis à l'abri et des demandes exprimées par les différents professionnels lors de la réunion en Préfecture le 05 mai dernier, nous sollicitons l'octroi d'une dérogation à l'arrêté ministériel du 29 septembre 2021 pour autoriser l'accès aux parcours extérieurs pour les animaux de plus de 42 jours dès le passage du territoire national en risque modéré.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental

Boris VALLAUD
Député des Landes

Monique LUBIN
Sénatrice des Landes

Eric KERROUCHE
Sénateur des Landes